

VERSION NON CORRIGEE

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 16 septembre 2020 et parvenue au greffe le 17 septembre 2020, un recours en annulation des articles 2, 1°, et 3, 1° et 3°, de la loi du 15 mars 2020 « visant à modifier la législation relative à l'euthanasie » (publiée au Moniteur belge du 23 mars 2020) a été introduit par Vincent Piessevaux, Eléonore Atibala Nolabia, Pascale Bultez, Hubert Druenne, Thierry Fobe, Thierry Lethé, Henri Marechal et Georges Paraskevaidis.

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7433 du rôle de la Cour.

Le greffier,
P.-Y. Dutilleux